

LOI N° 2018/017 DU 11 DEC 2018

**AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A RATIFIER
LA CONVENTION DE MINAMATA SUR LE MERCURE, ADOPTEE
LE 10 OCTOBRE 2013 A KUMAMOTO (JAPON)**



***Le Parlement a délibéré et adopté, le
Président de la République promulgue la
loi dont la teneur suit :***

ARTICLE 1^{er}.- Le Président de la République est autorisé à ratifier la Convention de Minamata sur le mercure, adoptée le 10 octobre 2013 à Kumamoto (Japon).

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 11 DEC 2018

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



REPUBLIC OF CAMEROON
PAIX-TRAVAIL-PATRIE
LE PRESIDENT
THE PRESIDENT
PEACE-WORK-FATHERLAND
REPUBLIC OF CAMEROON

PAUL BIYA

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY